

gamme de questions économiques et commerciales d'intérêt mutuel, y compris l'achèvement des négociations de l'Uruguay Round du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] et la création de l'Organisation mondiale du commerce, les relations commerciales régionales (dans le cadre de l'AFTA [la zone de libre-échange entre les pays de l'ANASE], de l'ALENA [l'Accord de libre-échange nord-américain] et de l'APEC [l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique]) et l'accès aux marchés. Compte tenu de la complexité et de la diversité des questions à l'étude, le CCM offre, à nos yeux, une occasion importante d'engager un dialogue sur les politiques avec nos partenaires de l'ANASE pendant la période qui précède chaque année le Sommet du G-7 [le groupe des sept pays les plus industrialisés] et la Conférence postministérielle. Comme nous serons les hôtes, à Halifax, du prochain Sommet du G-7, nous prêterons une oreille attentive à vos observations. Nous nous réjouissons également à la perspective de procéder à un échange de vues avec le Brunéi, qui présidera la Conférence postministérielle de l'an prochain.

Les relations économiques et commerciales offrent chaque jour de nouvelles promesses et de nouvelles possibilités, au fur et à mesure que les liens au niveau du secteur privé se multiplient et deviennent de plus en plus étroits. Les échanges bilatéraux entre le Canada et l'ANASE, qui se chiffrent actuellement à près de 5 milliards de dollars, ont plus que doublé au cours des cinq dernières années et triplé en dix ans. Nous sommes persuadés que ces échanges vont continuer de s'intensifier, mais nous devons aussi rester compétitifs. Par ailleurs, nous devons collaborer avec l'ANASE en vue de libéraliser davantage notre commerce et de faciliter l'accès aux marchés des biens et services. J'aimerais donc connaître votre avis quant aux moyens que peuvent prendre nos gouvernements pour modifier les règlements en place afin de permettre aux échanges commerciaux et aux investissements de s'accroître selon des principes conformes au GATT.

Nous estimons, quant à nous, qu'on pourrait s'inspirer de nombreuses dispositions de l'ALENA pour libéraliser les rapports commerciaux entre le Canada et l'ANASE. Par exemple, nous espérons entreprendre des négociations avec divers pays de l'ANASE en vue de signer un accord de protection de l'investissement étranger fondé sur des principes semblables à ceux que renferme l'ALENA. Les membres de l'ANASE ont reçu copie de l'accord modèle lors de la réunion du Comité de coopération mixte. Au cours des prochains mois, le Canada débattrà, toujours par le truchement du Comité, d'un certain nombre d'aspects de l'accessibilité des marchés de l'assurance. J'espère que ces suggestions recevront un écho favorable auprès des gouvernements des États membres de l'ANASE. Nous devons trouver d'autres moyens de nous entraider afin de donner à nos secteurs privés respectifs le coup de pouce dont ils ont besoin pour se lancer sur les marchés asiatique et nord-américain. Peut-être pourrions-nous discuter de cette question plus à fond aujourd'hui.